



**Doc. 12125**

22 janvier 2010

## Détention de M. Dhondup Wangchen au Tibet par les autorités chinoises

**Réponse à Question écrite<sup>1</sup>**: Question écrite n° 576 (Doc. 12083)  
Comité des Ministres

*Question écrite n° 576 de M<sup>me</sup> Acketoft (Doc. 12083)*

La délégation suédoise auprès de l'Assemblée parlementaire, préoccupée par le sort de M. Dhondup Wangchen, détenu au Tibet par les autorités chinoises depuis le mois de mars 2008, tient à attirer l'attention du Comité des Ministres sur son cas. M. Wangchen a filmé des Tibétains ordinaires auxquels il a demandé ce qu'ils pensaient des jeux Olympiques, du Dalaï-Lama et des politiques gouvernementales chinoises au Tibet. C'est là tout son crime. Les interviews réalisées ont été rassemblées dans un documentaire intitulé "Leaving Fear Behind" ("Se débarrasser de la peur"). Les interrogatoires que M. Wangchen a subis pendant sa détention se sont accompagnés de tortures et de sévices et il n'a reçu aucun traitement pour soigner l'hépatite B dont il souffre.

Le procès de M. Dhondup Wangchen a été ajourné. Tout laisse supposer qu'il sera condamné à une lourde peine alors qu'il n'a commis aucune infraction. Les autorités chinoises ont contraint les avocats choisis par sa famille à renoncer à le représenter en justice; sa défense sera assurée par un avocat nommé par le gouvernement, ce qui jette de sérieux doutes sur l'équité de son procès. Jusqu'en avril de cette année, sa famille n'avait reçu aucune information officielle concernant son arrestation ou son lieu de détention.

Dans sa [Résolution 1621 \(2008\)](#) adoptée en juin 2008, l'Assemblée parlementaire relève qu'à l'instar des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe, la République populaire de Chine a ratifié la Charte des Nations Unies. L'Assemblée considère que la promotion des droits de l'homme ne devrait pas s'arrêter aux frontières des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe et estime, par conséquent, qu'il est de son devoir d'examiner la situation politique de la Chine et d'exprimer sa préoccupation quant à l'état des droits de l'homme et de la démocratie dans ce pays. En outre, l'Assemblée invite les Etats membres du Conseil de l'Europe à exercer individuellement leur influence sur la Chine afin de la persuader d'engager un dialogue de fond au sujet du Tibet et des régions voisines.

En conséquence, la délégation suédoise auprès de l'Assemblée parlementaire demande au Comité des Ministres s'il approuve l'initiative de l'Assemblée d'ouvrir un dialogue avec les autorités chinoises, notamment sur les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit afin d'encourager la Chine à poursuivre les réformes dans ces domaines et à soulager ainsi la souffrance de centaines de personnes innocentes comme M. Wangchen.

---

1. adoptée à la 1074e réunion des Délégués des Ministres (12-13 janvier 2010)



*Réponse du Comité des Ministres*

Le Comité des Ministres, bien que préoccupé par les éléments d'information contenus dans la question de l'Honorable parlementaire, rappelle que la Chine n'est ni membre du Conseil de l'Europe ni observateur auprès de l'Organisation. Par ailleurs, il ne souhaite pas commenter l'initiative de l'Assemblée d'ouvrir un dialogue avec les autorités chinoises compte tenu du fait que cette initiative relève exclusivement des prérogatives de l'Assemblée.